



Suite a un accident de la route non responsable

Par **perrin**, le **25/04/2012** à **12:48**

Bonjour, ayant eu un accident en juillet 2009 non responsable avec des contusions vertebres avec minerve pendant dix jours le sacro et les lombaires touché depuis presque 2 ans je souffre au niveau du dos déplacement des vertebres et du bassin recament quand je travaille mon dos me supporte plus lors que je travail et des charges a lever tout ce déplacer automatiquement ou je suis obligé d aller souvent avec un osteopate et un kine pour me remettre

j ai demandé la reouverture de mon dossier ou je doit demander des certificats suite a des rechutes pourriez vous me dire quelles sont mes droits suite a sa car la souffrance me gêne pour tout et dans ma vie actuelle comment je peut faire pour demander suite a ces douleurs et autre merci de me répondre amicalement me perrin merci

Par **chaber**, le **25/04/2012** à **16:06**

Bonjour

vous avez du être indemnisé au titre de la loi Badinter qui prévoit que le dossier peut être réouvert s'il y a aggravation